

Aux membres du Conseil d'administration

Aux invités du Conseil d'administration

Aux membres de la COPEA

Aux membres de la Commission des candidatures

Aux Présidents des groupes régionaux

Aux membres du CST

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CST) DU 18.03.2016

Membres Présents: Eleana Mylona, Marie Adéla Laserna, Marie Françoise Guittard-Maury, Odile Jatteau, Albert Blanquer, Michèle Combes Lepastier, Christine de Kerchove, Martine Vautherin Estrade, Martin Joubert.

Excusés: Irina Adominicai Monique Gibeault, Martine Clouin, Nicole Geblesco, Diana Bouhsira, Omblin Ozoux Thieffaine.

Absente : Dominique Bourdin.

Invitée présente: Dominique Cupa (secrétaire scientifique adjointe).

Invitée excusée: Noëlle Franck.

La dernière réunion de l'instance du CST, rue Saint-Jacques, a fonctionné en plus petit nombre qu'à son habitude (N = 10). Elle se situait entre l'assemblée générale et la tenue de la FEP, dans un contexte de surcharge d'activités institutionnelles.

Le thème abordé était : l'argent.

Bien que nous soyons momentanément en situation de dette par rapport à nos investissements institutionnels, il nous est apparu important de ne pas devoir négliger la question symbolique de l'argent.

Le CST s'est fait l'écho de certains de nos collègues, gênés semble-t-il, de faire reposer l'économie de la SPP sur des dons. Tous s'accordent cependant à considérer que les dons, aujourd'hui comme hier ou demain, sont les bienvenus pour la SPP, la RUP permettant de les déduire fiscalement, ce qui constitue un avantage certain. Mais pour autant, l'injonction « prière de donner ce que vous pouvez, mais donnez » apparaît pour le moins paradoxale. En effet, on donne ce que l'on veut et non ce que l'on doit ou ce que l'on peut, sinon, ce n'est plus un don, mais une dette déguisée. Dans cette logique du don, certains peuvent refuser, ce qui a pour résultat de faire peser la totalité de l'effort de remboursement sur les autres, et créer ainsi une ambiance de division interne d'une part, et une irritation à évoquer la question de l'argent d'autre part. Le CST pose donc la question de savoir s'il ne serait pas envisageable d'épurer la dette par une contribution rétablissant l'équilibre, votée et répartie entre tous les membres, plutôt que de faire un nouvel emprunt auprès de la banque et grever encore la dette ?

Le rapport entre l'argent, la pratique de la psychanalyse et le nombre de séances a été ensuite évoqué.

Selon le rapport de l'IP, le passage de deux à trois séances pour les candidats en supervision paraît souvent laborieux. Il semble exister des théories très différentes sur la gestion des séances dans divers groupes au sein de la SPP. Certains passent de une à trois séances, d'autres de deux à trois séances par semaine. Le cadrage de départ est important à faire. Avec l'idée qu'il ne se fait pas. Le travail n'étant à l'évidence pas le même avec une temporalité ou un rythme différent dans la régression de l'analyste en séance. Les analystes sont menacés de ne plus être analystes s'ils ne pratiquent plus l'analyse à trois séances par semaine, de même que l'on pense différemment sa pratique lorsque l'on a plus de six ou sept analyses à trois séances par semaine.

Pour certains d'entre nous, l'indication d'analyse à trois séances par semaine énoncée d'emblée serait plus facile à négocier qu'un passage de deux puis à trois séances. Tout en gardant la possibilité en cas de refus d'attendre, à raison d'une séance par semaine en face à face, quelques mois de plus pour cet engagement. Pour d'autres, il semble que la seule et unique proposition offerte d'une analyse à trois séances par semaine ou, si cela n'est pas possible, de différer, paraît plus aisée.

LES FEUILLES ET LE PAIEMENT

Il est à remarquer que certains patients s'acquittent du paiement des séances sans aucun problème, en évitant toute conflictualité ; d'autres, au contraire, s'en saisissent car le paiement, voire la question de la dette, est constitutif de l'organisation de leur pathologie et du lien. Qu'en est-il alors, face à l'évitement du paiement direct ? La question s'est naturellement posée à propos de la pratique des feuilles de soins et de la tiercéité qu'elle institue en modifiant le cadre du paiement.

À quel moment et sous quel prétexte, les psychanalystes médecins se sont-ils autorisés à faire des feuilles, alors que cette pratique était proscrite auparavant ?

Quel sens peut-on donner au « commerce » des feuilles de maladie en analyse ?

Ne renforce-t-elle pas la résistance à celle-ci ? Le patient, n'ayant pas conscience de sa souffrance psychique, étant conforté dans son statut de malade. Ne devient-il pas alors nécessaire mais ambigu, en fonction de la position de « soignant » où nous nous retrouvons alors, de signifier que tout n'est pas maladie dans sa souffrance ?

A contrario, si le patient n'assume pas qu'il a un inconscient, la sécurité sociale peut venir en quelque sorte « à son secours » et lui permettre une rencontre thérapeutique en privé, à trois séances par semaine, grâce à sa prise en charge.

Le rapport de l'IP a montré que 17 candidats analystes sur 24 signaient des feuilles et que d'autres acceptaient des honoraires très en-dessous de ceux habituellement demandés.

N'y aura-t-il pas un après coup de cela pour ces futurs candidats analystes, qui auraient fait une analyse au « rabais » ou payée en partie par un tiers ?

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

Denys Ribas a attiré notre attention sur la question du nécessaire recrutement, via nos divans, de futurs analystes de la SPP afin d'assurer le bon renouvellement générationnel des membres de la SPP.

Mais une telle option, même si elle est justifiée, n'est pas sans poser problème. Comment avoir sur des divans SPP des futurs analystes SPP ? le désir de l'analyste relayant alors celui de l'institution comme un préalable de la cure et se posant paradoxalement ainsi associé à une forme de « clientélisme ».

À tout cela s'ajoute le problème de la réputation de rigidité qui accompagne la SPP et celle de la cotisation la plus élevée, d'où une éventuelle accusation de discrimination.

Il nous semble donc particulièrement important de continuer d'admettre et de souhaiter que les jeunes patients s'intéressent plus à la psychanalyse qu'à l'institution.

La diversification des pratiques de soins psychothérapeutiques aboutit aussi à une situation ou à une généralisation de la position d'objet partiel via une multitude de transferts déployés et éphémères. Une surprise a été aussi de constater que nombre de praticiens de TCC font un travail personnel avec un analyste, ce qui leur est parfois même conseillé par leurs écoles.

Se faire connaître est important, mais notre réserve en public aussi. Notre effort de communication pourrait peut-être porter et favoriser le choix de thèmes plus grand public (la passion, l'amour, le divorce, les parentalités, etc.) lors de nos manifestations culturelles, voire avec des supports plus ouverts (cinéma, théâtre, etc.).

Des groupes lacaniens collaborent avec des salles Arts et Essai pour organiser des débats lors de la sortie des films. C'est apprécié par les salles et par le public. À noter que certains lieux sont déjà « pris » régulièrement dans les disponibilités qui s'ouvriraient mais que d'autres restent libres. Cependant, le public qui vient aux débats qui existent déjà est constitué de tranches d'âge de 50/70 ans, plus que de jeunes. La différence culturelle est énorme entre la génération de ceux que nous voudrions adopter comme jeunes analystes et la nôtre. La question de savoir comment et où les rencontrer demeure particulièrement pertinente en ces périodes de bouleversements et de changements.

À partir de cette première réunion sur l'argent, est apparue la nécessité d'un cadre interne solide sur la question du paiement afin de ne pas nous fermer les portes à nous-mêmes, bien que les négociations ne soient pas toujours évidentes dans ces contextes très divers qui génèrent des situations souvent difficiles à penser.

Nous poursuivrons ce thème le 3^e vendredi de mai rue Daviel.

Martine VAUTHERIN-ESTRADE
Secrétaire du CST

Christine DE KERCHOVE
Secrétaire adjointe du CST